

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/09/20a

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 20 septembre 2018 - Délibération n° 2018/09/20a

**Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2018/09/20 visée le 25/09/2018**

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 septembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – SARTY – PARIS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – MOREAU – JOUANNY – HYLAIRES – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – SCAFONE – TOUZET – LABORDE et Mmes BERNARD – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – COLON – et DEFEMME.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. LABORDE donne pouvoir à M. SZCEPANSKI

**Suppléances :** M. PARIS remplace M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	45	49			
Pour	Contre				
49	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Considérant le recrutement d'une Directrice Générale Adjointe et Directrice des Ressources Humaines au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Considérant que les besoins en matière d'exercice des compétences en matière de tourisme et d'enfance-jeunesse nécessitent la création d'un poste unique d'attaché territorial intitulé « chargé de mission « développement touristique » et responsable des services « enfance-jeunesse » ;

Considérant les évolutions récentes de fonctions de certains agents sans changements de grades ;

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>			
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Agent d'accueil – secrétariat général	25.08.2014
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent administratif	20.12.2017
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	13.03.2013
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe C3	1 poste à 35 h 00	Comptable	01.09.2017
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	<b>Responsable du service administration générale - Assistant de direction et chargé de communication</b>	06.12.2011
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe C3	1 poste à 35 h 00	Assistant Ressources Humaines	01.09.2017
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>			
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargée de mission « développement touristique » et coordonnateur enfance-jeunesse	25.08.2014
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé d'accueil et d'administration – service culture et vie associative – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
<b>Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1 poste à 35 h 00</b>	<b>Directeur Adjoint – Directeur des Ressources Humaines</b>	<b>20.09.2018 A créer</b>
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</b>			
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général des Services	26.11.2002
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	<b>Directeur Général Adjoint – Directeur des Ressources Humaines</b>	07.11.2011 <b>Poste vacant</b>

Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service tourisme (non titulaire –CDI).	11.03.2015
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service cadre de vie et urbanisme	05.11.2003
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service « développement économique » et <b>responsable du service « bâtiment et service technique »</b> (non titulaire-CDI).	17.05.2004
Attaché territorial	1 poste à 26 h 15	Responsable du service culture et vie associative (non titulaire-CDI).	17.01.2006
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	<b>Directeur financier</b>	01.09.2016
<b>Attaché territorial</b>	<b>1 poste à 35 h 00</b>	<b>Chargé de mission « développement touristique » et responsable des services « enfance-jeunesse »</b>	<b>20.09.2018 A créer</b>
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>			
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Responsable du service environnement	04.02.2016
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	poste vacant – détachement	01.12.2015
Ingénieur	1 poste à 35 h 00	Animateur forestier	01.07.2017
<b>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</b>			
Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du service des déchets ménagers et assimilés	25.08.2014
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Régisseur des équipements culturels	01.01.2018
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	17.06.2017
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>			
Agent de maîtrise	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers – suppléant au chef d'équipe du service déchets	01.10.2016
Agent de maîtrise	1 poste à 35h00	Agent technique et contrôleur de travaux- service bâti et service technique	01.07.2017
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>			
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent au service bâti et service technique	18.11.2013
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers- poste vacant	01.02.2007
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent des services déchets- assainissement non collectif	01.10.2017
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de ménage – Centre de loisirs	15.04.2018
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h00	Agent de service ANC	24.04.2018
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.09.2017
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.07.2004
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.01.1996

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Chef d'équipe du service de collecte des déchets ménagers	01.04.2003
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	06.05.2005
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.03.2002
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service ANC	01.04.2011
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</b>			
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur RAM-Halte-garderie	03.10.2014
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	30.04.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.09.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.06.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	16.06.2017
<b>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</b>			
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du centre de loisirs	01.07.2006
<b>Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants – Filière sociale</b>			
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable du RAM et de la Halte-garderie et animateur	04.09.2012
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche et animateur	20.12.2017

Il est à préciser que les effectifs sont complétés par des emplois de droit privé :

- Contrat d'avenir du 08.02.2016 au 07.02.2019 – Poste d'adjoint d'animation à temps complet – crèche et centre de loisirs

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la création d'un poste au grade de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Autorise la création d'un poste au grade d'attaché territorial à temps complet
- Valide le nouveau tableau des effectifs.
- Autorise le Président à accomplir les formalités de nécessaires à la création du poste d'attaché territorial.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires au financement de ces postes.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.
- Stipule que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

